



ARRÊTÉ DE CIRCULATION BRANCHEMENT DE RÉSEAU SUR RÉSEAU EXISTANT – RUE BASSE RUE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise Lefevre Centre Ouest ;

CONSIDÉRANT que des travaux de branchement sur le réseau existant doivent être réalisés, il y a lieu de réglementer la circulation sur la rue Basse Rue.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 9 mars 2026 au 23 mars 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue Basse Rue. Cette interdiction sera matérialisée par la mise en place d'un panneau réglementaire de type B1.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Lefevre Centre Ouest.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 4 mars 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Route Barré

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐ (Voir PIC)
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 02 03 2026 à Saint Luce sur Loire

Nom : LIMOUSIN Prénom : Rival Qualité : cdt

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : Lefevre Centre Ouest

Prénom :

Dénomination :

Représenté par : Réchal LIMOUSIN

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie : 4, rue Gutenberg

Code postal 44985

Localité : Sainte Luce sur Loire

Pays : France

Téléphone 0646402916

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : pascal.limousin

@ Lefevre.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal

Localité :

Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

@

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐

En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +

☐

Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

☐

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Rue Basse Rue

(Voir PIC)

Code postal 44140

Localité : Remoulé

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐

Non ☒

Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Branchement de réseau sur réseau existant

Date prévue de début des travaux : 09.03.2026

Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation 09.03.2026

Restriction sur section courante ☐

Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants

☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

☐ Fermeture à la circulation

☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☒

nombre de voie(s) supprimée(s) 1

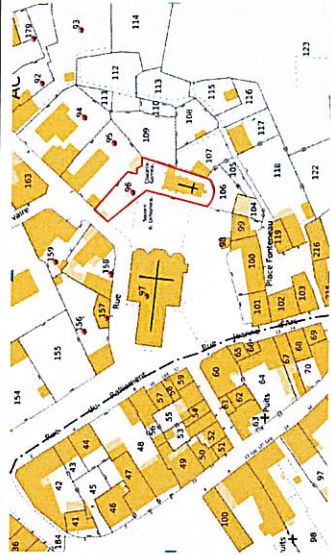
MAITRISE D'OUVRAGE
Mairie de REMOUILLE
1, rue de l'Hôtel de Ville
44 140 - REMOUILLE

MAITRISE D'OEUVRE
Cabinet S.C.P Forest-Debarre
211, Boulevard August Penneau
44 300 - NANTES

REMOUILLE
CHAPELLE GARREAU

LEFEVRE 10. Fev. 2025 Ech : 4/1 Unit : M Format: A3

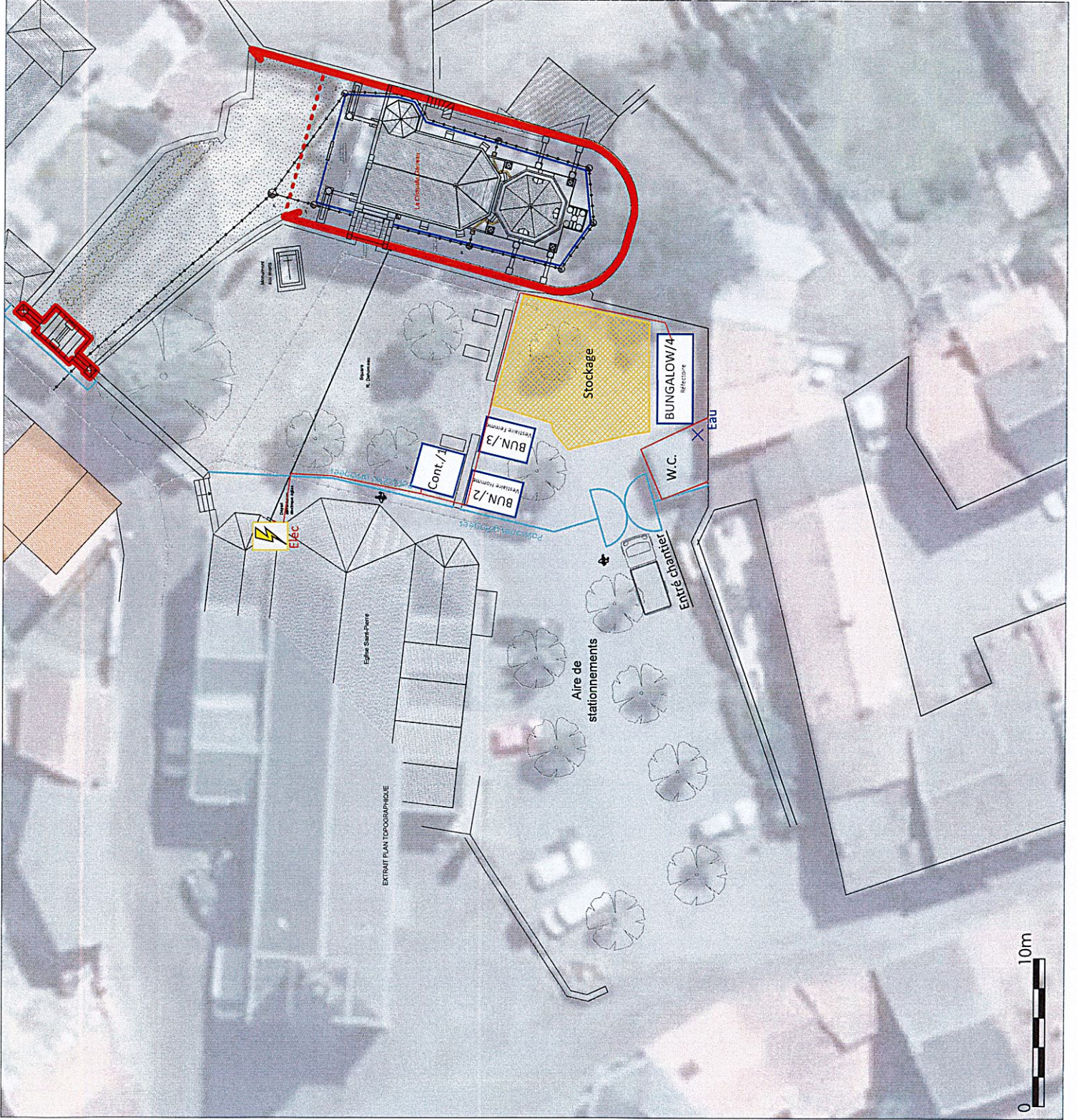
PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER
- BASE-VIE -



NOTES

- Un passage est conservé le long de l'église dans le square

1. Containér
2. Vestiaire Homme
3. Vestiaire Femme
4. Réfectoire



Légende :

- Gaine de $\varnothing$ 90 x 2
- Gaine fibre de $\varnothing$ 40 x 2
- EP
- Drain

Proposition passage des réseaux électriques, fibre, drain et EP

ECH : 1/22

02/03/2026

REMOUILLE
LA CHAPELLE GARREAU

LEFEVRE
CENTRE OUEST

